



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE

EMPLOIS D'AVENIR

objectif	Soutenir l'emploi des jeunes sans qualification ou provenant des Zones Urbaines Sensibles (ZUS)
Programmation 2012/2013	EAV non marchands : 1872 EAV marchands : 267
le public visé	jeunes demandeurs d'emploi remplissant les conditions cumulatives suivantes : * avoir entre 16 et 25 ans (limite d'âge portée à 30 ans pour les personnes handicapées) * avoir un niveau de qualification inférieur au niveau bac ou jusqu'au niveau licence pour les jeunes issus des ZUS en recherche d'emplois au moins 1 an sur les 18 derniers mois * connaître de grandes difficultés d'insertion dans la vie active
employeurs	entreprises des secteurs non-marchand et marchand
caractéristiques du contrat	CDD ou CDI (secteur marchand uniquement) à mi temps ou à temps complet
montant de l'aide	*47% du Smic brut, employeur du secteur de l'insertion par l'activité économique (soit 670,06 € pour un temps plein) * 35% du Smic brut, employeur du secteur marchand, industriel ou commercial (soit 498,98 € pour un temps plein), exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales et de prime de précarité
formation	L'employeur a l'obligation de proposer un parcours de formation au jeune recruté qui doit se traduire à l'issue du contrat par : * une attestation de formation ou d'expérience professionnelle * une certification professionnelle reconnue * une validation des acquis de l'expérience
procédures	*Pôle Emploi * ou la Mission Locale la plus proche * ou Cap Emploi pour les travailleurs handicapés